



Le Maire

Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, les visites de quartier me permettent d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier et de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent ainsi que sur les projets de la commune.

J'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Longchamp le 14 décembre 2019.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

• Collecteurs assainissement

L'engorgement de collecteurs d'assainissement a été abordé par plusieurs riverains du quartier.

Pour information, des travaux de déconnexion des rejets des Eaux Claires Parasites venant des surverses de l'étang de Neully et de la Mare Saint-James du Bois de Boulogne ont été réalisés par la Ville de Paris entre octobre 2018 et juin 2019. Ces derniers auront un effet non négligeable sur le niveau d'eau des collecteurs des rues de la Ferme, de Longchamp, du Bois de Boulogne, des Gravières, du boulevard Koenig et de l'avenue Charles de Gaulle, où ces eaux claires parasites représentent près de 50 % des eaux collectés par temps sec.

• Pointe Longchamp

La problématique de congestion des flux (automobiles, piétons, vélos) du carrefour Charcot / Boutard / Longchamp, jusqu'à l'avenue Charles de Gaulle a été longuement évoquée.

Comme indiqué lors de la visite, les services de la Ville vont étudier un réaménagement de cette zone permettant de garantir la circulation de l'ensemble des flux, en toute sécurité.

• Encadrement des trottinettes électriques

Face au développement anarchique des trottinettes électriques sur le domaine public et à leur dangerosité potentielle pour les piétons, il était indispensable de prendre des mesures visant à mieux encadrer leur utilisation.

Le vide juridique existant jusqu'à présent ne permettait pas de lutter efficacement contre les incivilités qui accompagnent l'utilisation de ces engins, c'est pourquoi, en attendant la mise en œuvre par le Gouvernement de la Loi d'Orientation sur les Mobilités, la Ville avait pris en février dernier un arrêté municipal visant à limiter leur vitesse de circulation à 6 km/h, soit l'allure du pas humain. Plusieurs infractions ont ainsi depuis été relevées par la Police municipale et des contraventions dressées.

Un décret relatif aux engins de déplacement personnel paru le 23 octobre apporte dorénavant des éléments de réglementation sur leur vitesse, circulation et stationnement, donnant ainsi à la Ville un socle juridique solide.

• Zone 30 / Plan Vélo

Plusieurs questions relatives à la vitesse des véhicules, aux aménagements cyclables et aux choix de la Ville en matière de promotion des mobilités actives ont été posées.

Cet échange a ainsi été l'occasion d'évoquer en quelques mots le Plan Vélo lancé cette année et présenté lors de la Journée du Vélo du 25 mai dernier.

Celui-ci a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo et la cohabitation avec les autres usagers de l'espace public à travers 4 principales actions : Zone 30, une ville apaisée / Faciliter et sécuriser le stationnement / Aménager et sécuriser la voie publique / Concerter et informer les usagers.

Concernant plus spécifiquement les Zones 30, celles-ci ont été jusqu'à présent privilégiées aux abords des établissements scolaires. Avec ce plan, l'objectif est d'étendre progressivement ces Zones à l'ensemble de la Ville, la vitesse moyenne constatée sur les voies communales étant d'ores et déjà de 29 km/h.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site de la Ville : <https://www.neuillysurseine.fr/plan-velo>

• Sécurité des immeubles

Lors de la visite il a été rappelé que Monsieur Thion, chargé de mission à la Mairie et ancien cadre de la Police Nationale, peut venir prodiguer dans la première partie de l'assemblée générale de votre copropriété, des conseils préventifs pour dissuader et freiner d'éventuels malfaiteurs. Il est également en mesure d'évaluer, à titre gracieux, les problèmes de sécurité que vous rencontrez en procédant à un audit de votre immeuble. Il suffit pour cela que le président de votre copropriété lui adresse une demande en le contactant aux coordonnées suivantes : thion.lionel@sfr.fr / 06 29 78 69 62.

• Complexe sportif

La visite de sécurité des pompiers aura lieu au mois de février, l'ouverture du complexe étant quant à elle prévue en février ou mars. La Ville organisera un temps « portes-ouvertes » avec les riverains afin de leur faire découvrir ce nouveau lieu qui permettra 3 différents usages. Celui-ci pourra en effet être utilisé par les associations sportives, les scolaires mais aussi les particuliers qui disposeront d'un numéro d'agrément pour les activités culturelles et sportives de la Ville.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (Rats bois de Boulogne, Carrefours Saint-James/Bois de Boulogne et Daix/Longchamp, feu quai de Seine/Victor Daix, passage entre la rue de Longchamp et le parc Saint-James, antennes relais, Allées de Neuilly etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 14 décembre.

À SAVOIR

• Loi SRU : Neuilly remporte son contentieux administratif contre l'Etat

Les objectifs assignés à la Ville en matière de construction de logements sociaux se heurtent aux réalités foncières et immobilières de Neuilly.

Face à des objectifs impossibles à tenir, la Ville a engagé en 2009 un contentieux administratif contre l'État.

En effet, pour acquérir les 5 640 logements sociaux demandés par les textes d'ici 2025, et sur la base d'une valeur moyenne de 7 800 €, la Ville aurait dû :

- dépenser plus de deux milliards d'euros sur les 9 ans,
- préempter 34 % des ventes réalisées chaque année dans la commune.

Le 20 juin dernier, la Cour d'Appel de Versailles a condamné l'État pour «erreur manifeste d'appréciation» sur la faisabilité des objectifs à atteindre. La bonne foi de la Ville est ainsi reconnue après des années de procédure et d'argumentation.

Depuis ce jugement, la Ville travaille sur les suites à donner afin qu'elle ne soit plus pénalisée.

• La Ville accroît le nombre de caméras de vidéoprotection

Dans le cadre d'un déploiement de caméras supplémentaires, 12 nouvelles caméras de vidéoprotection de dernière génération ont été implantées en octobre et deux le seront avant la fin de l'année, portant ainsi à 61 le nombre total de caméras sur la ville.

Pour rappel, celles-ci sont prioritairement implantées autour des points d'entrées/sorties de Neuilly ainsi que dans les principales zones de passage, notamment commerçantes et scolaires. Ce dispositif est opérationnel 24h/24 et 7J/7, avec un relais de la Police Municipale assuré par la Police Nationale.

Par ailleurs, outre leur caractère dissuasif, les caméras constituent une aide efficace pour les enquêtes judiciaires et l'identification des auteurs d'infractions pénales.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Longchamp.



Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

Pour contacter le Maire

Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

Adresse postale : M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

Cabinet du Maire : 01 40 88 88 88

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE *neullysurseine.fr*



L'APPLICATION NEULLY VOIX PUBLIQUE ÉVOLUE Téléchargez-là*!

Salissures, dégradation, stationnement deux roues gênants, nuisibles ... choisissez parmi les types de signalement proposés et postez votre photo géolocalisée.

Nouveaux services : cartes des déménagements et des travaux en cours, stationnements, numéros utiles.

***Attention ! Pensez à effectuer la mise à jour au cas où celle-ci ne serait pas automatisée sur votre smartphone.**



RÉDUCTION DES DÉCHETS

En 2020, tous les emballages se recyclent.

Barquettes, pots, films et sachets plastiques, petits emballages métalliques peuvent se jeter dans le bac bleu.

Pour bien trier, consultez le guide disponible en mairie ou sur : neullysurseine.fr/ou-jeter-mes-dechets



CONFÉRENCES SÉCURITÉ

Les 4, 5 et 6 février 2020

Salle de Bagatelle

Lionel Thion, ancien cadre de la Police Nationale et consultant sécurité pour la Ville, anime régulièrement des conférences.

Accompagné de la police municipale, il vous informe sur le comportement et le mode opératoire des malfaiteurs.

Renseignements : 01 55 62 62 23 - steve.tadieu@ville-neullysurseine.fr



Neully Actualité

**Abonnez-vous à la newsletter
sur neullysurseine.fr**



neullysurseine.fr



[@VilledeNeully](https://twitter.com/VilledeNeully)



Ville de Neully



Appli Ville de Neully

INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville www.neullysurseine.fr/coproprietes